

Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	
du 4 octobre 2002	p 2
Gros plan : la liste électorale	p 3
Le coût	
des déchets ménagers	p 3
Rencontre avec Elisabeth MORIN	
Présidente du Conseil régional	p 4
Cahier spécial	
Noce villageoise	p 5 à 8
MJC - CINÉMA	p 9
Centre social	p 10
Soirée jeux	p 11
Sentiers de Boëme	p 11
Etat Civil	p 12
Agenda	p 12



Pour la postérité et la nostalgie (Photo Alain PORTE)

LE MOT DU MAIRE :

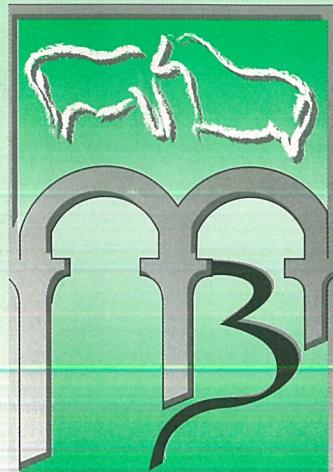
Quel régal d'avoir vécu la noce villageoise du 12 octobre. Ce fut un réel plaisir de voir la majorité des monastériens rassemblée pour participer à cette fête. Il convient de préciser que tous les membres associatifs ont largement contribué à sa réussite ; qui pour les décors, qui pour les voitures anciennes, qui pour les calèches, qui pour les modèles de costumes d'époque, qui pour les commandes de fournitures alimentaires. En dehors des associations, nous avons également apprécié la participation des écoles qui nous ont régalaés avec les danses enfantines et l'investissement de nombreuses personnes à titre individuel.

Bien sûr, il fallait coordonner tout ceci, ce qui a été fait avec brio par Eliane PORTE, adjointe au cadre de vie et Alain LARRIVE, directeur de la MJC JULES BERRY.

L'ambiance festive et amicale de ces deux journées est une grande récompense pour les organisateurs qui se sont séparés le dimanche soir fatigués mais très heureux.

La première animation pour la frairie des vendanges avait eu lieu en 2000 avec également un grand succès. Une telle réussite cette année ne peut qu'engager à renouveler l'expérience dans deux ans ; l'équipe réfléchit déjà au thème de cette nouvelle fête. Peut-être que d'ici là, nous serons encore mieux organisés pour éviter de refuser des inscriptions par défaut de place. Merci à vous tous d'avoir répondu présent à cette manifestation.

N° 217
NOVEMBRE
2002



LE CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 4 octobre 2002

Modification du POS

Le Conseil Municipal accepte les conclusions du Commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête publique qui s'est déroulée en mairie concernant la modification de certaines zones NC du POS en zones NCb vouées à l'exploitation de carrières.

Une nouvelle modification tendant à augmenter les zones NCb n'est pas envisageable dans l'immédiat car elle aurait pour conséquence de modifier sensiblement le POS actuel. La question sera revue lors de la révision du POS ou de sa transformation en Plan Local Urbanisme.

Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2%, à compter du 1er janvier 2003 :

- la participation au raccordement au réseau public pour la porter à 514,84 €

- la redevance au m³ pour la porter à 1,28 €

Relais équestre Guégan

Vu les exigences des services de secours (chemin 3m de large, place de retournement et réserve d'eau qui seront pris en charge par le propriétaire) le Conseil Municipal complète et maintient sa délibération du 3 juillet 2002.

Logement Social rue de la Boëme

Le logement social situé 55, rue de la Boëme est attribué, à compter du 1er novembre, pour un montant mensuel de 280 € avec caution de 560 €.

Prochaine réunion publique du Conseil municipal
8 novembre à 20 H 30

Renouvellement bail

Le Conseil Municipal décide de renouveler, à compter du 1er janvier 2003 et pour 3 ans, le bail de location concernant les parcelles ZB 11 et ZB 105.

Travaux locaux sportifs

Le Conseil Municipal accepte une partie des devis présentés pour la réfection du chauffage dans les vestiaires de la salle polyvalente et la mise en sécurité de l'installation électrique des tribunes.

Numérotation des rues

Madame Porte est chargée d'étudier l'appellation et la numérotation des rues du secteur du rosier.

Le lotissement Jobit au lieu-dit « les agriers » sera dénommé « chemin du peuplier major ».

Le lotissement « la Tonnelle III » sera numéroté en continuité des lotissements I et II.

Contrat assurance groupe

Le Conseil Municipal autorise le Centre de Gestion de la Fonction Publique à lancer une consultation auprès d'organismes d'assurance après la résiliation du contrat avec le Groupe Médéric, concernant l'assurance groupe des personnels communaux.

Solidarité Sinistrés du Midi de la France

A l'appel de l'Association des Maires de la Charente, le Conseil Municipal décide d'apporter une aide aux sinistrés du Midi de la France, en votant une subvention de 500 €.

Demande de prêt

Les restes à réaliser 2000 et 2001 et le Budget Primitif 2002 prévoient au total, un emprunt de 463 000 €. En mai 2002, un prêt de 200 000 € a été réalisé.

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt de 240 000 € sur 12 ans. Les 23 000 € restant ne seront pas nécessaires.

Oui à l'arrivée de CLAIX dans la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la demande d'adhésion de la Commune de CLAIX à la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud regroupant déjà les communes de ROULLET-SAINT-ESTEPHE, VOEUIL-ET-GIGET, SIREUIL et TROIS-PALIS.

Place du champ de foire

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Eurovia pour un gravillonnage bi-couche en calcaire blanc pour un montant TTC de 3 828,54 €.

Indemnité de service

L'indemnité pour « participation aux travaux » allouée à un employé communal sera remplacée par une « indemnité de service » calculée selon les barèmes officiels.

Maintien du service public de la Poste

Le Conseil Municipal décide de soutenir l'action menée par la Commune de Vindelle quant au maintien du service public de la Poste en milieu rural.

Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal vote des modifications dans la section de fonctionnement pour un montant en recettes et en dépenses de 16 826 €

En investissement Les modifications s'équilibreront à 20 260 € en dépenses et en recettes.

11 novembre
Rassemblement à 11H
devant la mairie
Dépôt de gerbe aux
monuments aux morts.
Vin d'honneur
à la mairie

GROS PLAN Liste électorale 2003

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.9 du Code Électoral, l'inscription sur les listes électorales politiques est obligatoire. Sont électeurs pour l'année 2003, tous les français et françaises âgés d'au moins 18 ans accomplis au 28 février 2003. Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont reçues toute l'année dans les mairies. Les personnes remplissant les conditions pour avoir la qualité d'électeur et qui ne seraient pas inscrites sur une liste électorale ou celles qui ont changé de domicile, doivent demander leur inscription jusqu'au 31 décembre 2002 pour pouvoir être inscrites sur la liste électorale 2003.

En ce qui concerne les jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2002 et le 28 février 2003, l'inscription est automatique; il leur est toutefois recommandé de s'assurer auprès de la mairie que l'inscription a bien eu lieu.



TOUS AUX ABRIS

Les cabanes de jardins sont de plus en plus présentes dans les catalogues et les prospectus.

Rappelons que seules, celles en bois sont acceptées par le règlement du plan d'occupation des sols en vigueur dans la commune.

A contrario, celles en tôle métallique ne sont pas autorisées.

L'installation d'une cabane doit faire l'objet d'une simple déclaration de travaux (formulaire disponible en mairie).

C'est une procédure simplifiée, obligatoire pour toute construction de moins de 20 m². Au delà, un permis de construire est nécessaire. Pour les piscines,

une déclaration de travaux doit également être déposée en mairie.

INTERCOMMUNALITÉ

Le service public des ordures ménagères sera entièrement départementalisé au 1er janvier 2003.

Jusqu'à fin décembre 2002, c'est la communauté de communes qui s'occupe de la collecte traditionnelle des ordures.

Au 1er janvier prochain, tout le service sera géré par le Syndicat Mixte départemental.

Outre cette collecte traditionnelle (les sacs noirs), il aura donc à sa charge la collecte sélective (les sacs jaunes), les déchetteries et les centres de stockage (les anciennes décharges), Poullignac, Rouzéde et Ste Sévère.

C'est dans ce dernier lieu que sont désormais stockés les déchets ménagers collectés dans notre commune. Ce site fait l'objet d'une lourde réhabilitation. Longtemps utilisé sans protection renforcée, il bénéficie désormais des équipements nécessaires à la protection contre les pollutions.

Les jus, (appelés lixiviat) s'écoulant du massif de déchets, font l'objet de traitements appropriés avant d'être rejetés dans le milieu naturel.

Le traitement garantissant l'innocuité de ces rejets fait appel à des technologies très performantes mais coûteuses. Ainsi en moyenne annuelle, ce traitement revient à 2 € par habitant.

Diminuer la part des déchets organiques (déchets de cuisines, etc) collectés dans les poubelles traditionnelles aurait l'avantage de moins charger ces lixiviat et de limiter les odeurs de fermentation se dégageant de ces sites.

Rencontre avec Elisabeth MORIN

Une fois par an, notre page rencontre nous permet d'accueillir une personnalité n'habitant pas dans la commune mais dont les activités publiques sont en relation avec les activités communales. En ce mois de novembre 2002, nous accueillons Madame Elisabeth MORIN, présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes. Elle a succédé à ce poste à Jean Pierre RAFFARIN, devenu premier ministre. Inspectrice générale de l'Education nationale, Elisabeth MORIN fut d'abord professeur d'histoire avant d'être, entre autres autres activités, directrice du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) implanté au futuroscope.

POURQUOI ÊTES-VOUS ENTRÉE EN POLITIQUE EN 1998 EN DEVENANT CONSEILLÈRE RÉGIONALE ?

E. M. : Pendant plus de quinze ans, j'ai travaillé avec les élus locaux du département de la Vienne, d'abord dans une mission de rénovation des collèges puis au CNED. C'est le souci d'aller plus vite de la réflexion à l'action, des idées à l'exécution de projets, qui m'a poussée vers cet engagement. Face aux besoins et aux attentes de la population, face aux événements, l'action publique se doit d'être rapide. De ce point de vue, les collectivités locales ont plus de capacité de réaction parce qu'elles sont plus proches du terrain. Cela a été le cas du Conseil Régional lors de la tempête de décembre 1999 : 83 de nos lycées avaient subi des dégâts et nous étions à 5 jours de la rentrée suivant les vacances d'hiver. Très peu ont été durablement pénalisés car des mesures ont été rapidement prises. Être élue, c'est aussi anticiper, développer une vision d'avenir, faire de la prospective.

Enfin, et pour compléter la réponse à cette question sur l'engagement, j'ajoute une autre préoccupation importante, celle d'être à l'écoute des gens, car nous vivons dans une société où l'on n'écoute pas assez les autres.

EN QUOI SE CONCRÉTISENT CES PRÉOCCUPATIONS ?

Cette préoccupation vis à vis des personnes et des territoires dans lesquels ils vivent peut être illustrée dans le domaine de la santé. Dans un canton des Deux-Sèvres, travaillent trois médecins qui sont en âge de prendre leur retraite. Comment agir pour que le besoin en service de santé de proximité soit satisfait ?

Y répondre, c'est assurer la qualité de vie dans le territoire.

C'est également résoudre le problème de l'installation des jeunes dans le métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont suivi une formation. Or, certains cassent leur rêve professionnel, y compris des étudiants en médecine, futurs médecins, tant ils sont angoissés par l'installation. Des difficultés analogues existent pour les infirmières. Le rôle d'une collectivité comme la nôtre est d'anticiper ou de réagir. C'est ce que nous faisons en finançant ces formations. Évidemment, ce travail d'anticipation n'est pas toujours visible et ces actions ne sont pas toujours perçues par la population.



COMMENT LE FAIT D'ÊTRE UNE FEMME PEUT-IL CHANGER LE REGARD ET LA MANIÈRE DE DIRIGER UNE COLLECTIVITÉ LOCALE COMME LA RÉGION ?

Personnellement, j'ai toujours apprécié de travailler avec des équipes mixtes. S'il existe une spécificité féminine, elle apparaît probablement dans le souci de dialogue, d'écoute, et l'envie de faire travailler ensemble comme peut le faire une mère dans une famille. Pour le reste, c'est le travail qui compte, et notamment le fait de "potasser" les dossiers avant toute réunion afin d'être plus disponible lors de

celle-ci, pour écouter. Il me semble cependant que malgré les lois sur l'égalité entre hommes et femmes, ces dernières doivent toujours en faire plus que les hommes pour être reconnues.

QUELS DOSSIERS CHARENTAIS SONT DANS VOS PRÉOCCUPATIONS ?

La RN 10 et son grand nombre de camions créent une situation insupportable. Il nous faut travailler à la mise en place de systèmes alternatifs de transport. Dans le cadre de mes relations avec les Présidents des autres régions maritimes, nous réfléchissons au développement de nos ports, notamment celui de La Rochelle-Pallice, et aux équipements ferroviaires.

LES RÉGIONS SONT SOLICITÉES POUR EXPÉRIMENTER UNE NOUVELLE DÉCENTRALISATION. EN QUOI CELA PEUT-IL PROFITER À POITOU-CHARENTES ?

En reprenant l'exemple de la formation des infirmières, on comprend bien qu'il est plus pertinent que ce soit le niveau régional qui puisse fixer le nombre de personnes à former, l'État assurant la cohérence nationale, définissant les programmes, contrôlant la qualité des formations. Au final, il faut surtout que la décentralisation donne le sentiment que l'administration publique est plus proche des gens.

EN DEHORS DE VOS DOSSIERS QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LE SUD CHARENTE ?

En tant qu'historienne passionnée d'art roman, je ne manque pas une occasion de découvrir cette partie de la région qui possède une vraie identité touristique. La qualité de ses paysages combinée au plaisir de faire du VTT m'amène régulièrement dans le département.

(Propos recueillis par J. Révéreau)

LA NOCE VILLAGEOISE

DANS LA FRAIRIE DES VENDANGES

2002

18 mariages en 2000, 12 en 2001, mais aucun mariage en 1943. Le mariage serait-il un des baromètres de notre société ? A chacun, à chacune, d'en juger !

Pour sa part, la commission municipale «cadre de vie» a retenu ce thème des «noces villageoises» pour offrir un moment de rencontre entre habitants, entre nostalgie pour les plus anciens, et découverte pour les plus jeunes.

Cette frairie 2002 nous a permis de faire revivre le mariage dans sa version rurale du début du XXème siècle, mais son histoire n'a pas toujours été ainsi.

Si le mariage est actuellement considéré par la législation française comme un acte purement civil, il faut rappeler qu'il fut d'abord un acte religieux.

Pour moraliser les unions sexuelles et éviter les abus de la promiscuité, toutes les grandes religions ont imposé un certain rite destiné à marquer le caractère régulier de l'union physiologique et sociale de l'homme et de la femme.

En France, le législateur s'est contenté pendant longtemps de reconnaître l'union contractée suivant le rite religieux en lui donnant ses effets juridiques séculiers.

Aussi, pendant plus de six cents ans, l'Eglise fut seule à légitérer sur le mariage et seule à juger les causes matrimoniales.

Très tôt, l'Eglise avait érigé le mariage en sacrement et proscrit le divorce ; aussi chercha-t-elle à faire respecter le lien conjugal en l'entourant, dès et dans sa formation, de solennité et de publicité.

Dès 535, le Concile d'ARLES exigeait, pour la validité du mariage, une dot et des noces publiques. A partir du XVIème siècle, la Royauté française s'efforça de reprendre en main la juridiction du mariage qui, depuis le milieu du moyen-âge, était tombée dans la compétence exclusive des tribunaux ecclésiastiques.

La révolution allait remettre en cause le pouvoir des seuls ecclésiastiques à célébrer les mariages. Ainsi, l'article 7 du titre II de la Constitution de 1791 formula le principe toujours valable de nos jours : "la loi ne considère le mariage que comme un contrat civil". Toutefois, il fallut attendre la loi des 20-25 septembre 1792 pour que ce principe puisse être mis en oeuvre après la création de la fonction "d'officier de l'état civil" (dont les maires et adjoints).

Par ailleurs, et jusqu'en 1965, en application du code civil de 1804, la femme mariée était considérée "incapable". De la tutelle paternelle elle passait sous la tutelle du mari plus largement pourvue de devoirs que de droits, sinon celui de se taire. La loi du 13 juillet 1965 fit de la femme mariée une personne qui existe juridiquement et institua, entre autres, un ensemble de droits et de devoirs entre les deux époux.

Dans la seconde moitié du XXème siècle, les mœurs changent, un grand nombre de couples choisissent l'union libre. Mais cet état de fait n'a aucune influence juridique. Pour s'adapter à ces nouveaux modes de vie un nouveau texte de loi est voté le 16 novembre 1999 instituant le pacte civil de solidarité (PACS).

Les mœurs évoluent, les noces évoluent. Reste le plaisir commun de la fête qui rassemble familles, voisins et amis partageant les plaisirs de la table et de la danse. Ce sont donc ces images qui figurent dans ce "cahier de noce", quatrième cahier spécial du bulletin municipal.



L'AGE

L'âge légal du mariage était de 15 ans et 3 mois (ramené à 15 ans maintenant) pour la jeune fille et de 18 ans pour le jeune homme. Si cet âge n'était pas atteint, il fallait demander une dispense au Président de la République.

Les aînés de MOUTHIERS se souviennent encore du jeune homme de 17 ans qui a obtenu une dispense accordée par le Maréchal Pétain pendant la guerre de 39-40. Cependant, les jeunes étant majeurs à 21 ans, il fallait avoir le consentement des parents ou du Conseil de Famille. Ce consentement était nécessaire jusqu'à 25 ans au début du siècle. Beaucoup de jeunes filles se mariaient dès 16-17 ans... avant l'âge fatidique de 25 ans où l'on fêtait « la Catherinette »..

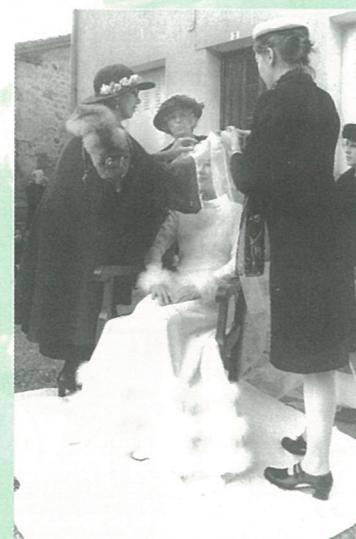
Les jeunes hommes attendaient d'avoir fait leur service militaire et d'avoir trouvé un emploi pour pouvoir nourrir femme et enfants. Bien sûr, il fallait trouver "chaussure à son pied" et ce n'était pas facile pour les filles, pendant la guerre, les jeunes hommes étant, soit partis dans la Résistance, soit prisonniers de guerre, soit réquisitionnés pour le « Service de travail obligatoire en Allemagne (le STO), soit, encore, cachés dans la famille éloignée pour y échapper.

En 1943 aucun mariage n'a été célébré à MOUTHIERS.



LA DOT

La question de la dot était réglée au moment des accordailles. Le contrat de mariage se signait chez le notaire quelques jours avant la cérémonie. Il répertoriait les biens propres de chaque époux. C'était souvent un contrat sous le régime de « la communauté réduite aux acquêts », un contrat si commun que, depuis 1966, les époux se marient d'office sous ce régime sans avoir besoin des services du notaire.



LE TROUSSEAU DE LA JEUNE FILLE

Il fallait penser au trousseau: deux draps qui serviront ultérieurement de linceul, quelques torchons, le linge de corps (chemises et caracos) et les vêtements, pour les plus pauvres. Cette base était élargie selon la richesse du couple et l'époque. Les draps et les mouchoirs étaient brodés, parfois par la jeune fille. Au 19e siècle, dans une famille bourgeoise, il était de règle d'avoir douze douzaines de chaque pièce de trousseau, ce qui servait toute la vie.



C-dessus: Les Rabalbots

A coté à gauche : chez le notaire

Ci-dessous à gauche : l'habillage

Ci-dessous au centre : le vin d'honneur

En bas à gauche : les danses

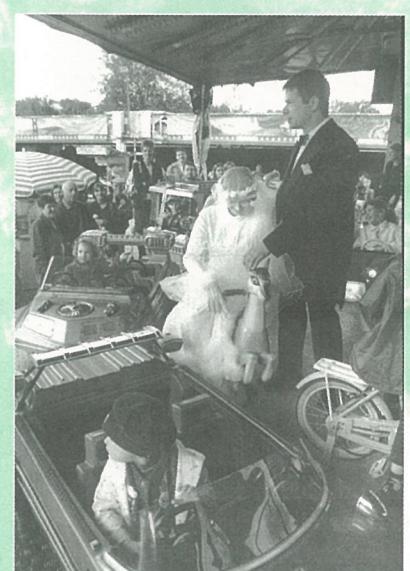


La cérémonie dans l'église

était soit une messe, soit une bénédiction. Mais, de toute façon, il fallait aller à confesse dans la semaine précédant la cérémonie. C'est au cours de celle-ci que les anneaux s'échangeaient. Les cloches sonnaient lors de l'entrée dans l'église et elles sonnaient encore plus à la sortie. Les jeunes de MOUTHIERS sautaient, entraînés par la corde de la cloche à laquelle ils essayaient de faire exécuter un tour complet ce qui embrouillait le mécanisme et faisait enrager le curé JOLLY.



**MOUTHIERS
sur BOËME
SAMEDI
12 OCTOBRE
2002**



LA NOCE VILLAGEOISE

LA ROBE DE LA MARIÉE

Elle est blanche depuis la fin du 19e siècle, en signe de pureté après les apparitions à Bernadette SOUBIROUS de la Vierge Marie, à LOURDES. Et on ne plaisantait pas : la famille de telle jeune fille l'a obligée à se marier en robe de couleur parce qu'elle était enceinte ! Notons que le blanc a longtemps été signe de deuil. C'est Anne de BRETAGNE qui a décidé de mettre des vêtements noirs à la mort de Charles VIII en 1498. Une autre tradition veut que la robe soit blanche depuis 1830 alors qu'elle était de couleur auparavant. Cependant Marie STUART portait une robe blanche à son mariage avec le futur François II mort en 1560. Après la guerre de 1914-18 des jeunes filles pleurant un père, un frère, un oncle, se sont mariées en noir, toute la famille étant en deuil.

La longueur de la robe a changé: courte dans les années 1920, puis longue, courte à nouveau dans les années 1960, longue et princière maintenant. Elle était accompagnée d'un voile et d'une couronne de fleurs d'oranger, également signes de pureté. Par la suite, le voile posé sur le berceau ou le landau protégeait le bébé contre mouches et moustiques.

En général la robe était confectionnée par la couturière de la famille, mais déjà, dans les années 1930, on en achetait en prêt-à-porter.

Quant au marié, il portait le costume noir qu'il mettait pour toutes les grandes occasions de sa vie: mariages, enterrements... et avec lequel il serait ensuite enterré. Il portait aussi un chapeau et les gants étaient de bon ton dans les années 1950-60.

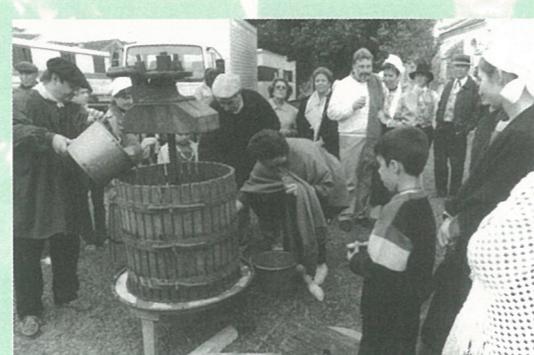


Cyclo-tourisme

Reprise de l'activité **cyclo-tourisme** Activité ouverte à tous.

Pour tous renseignements, contacter **Alain CHAUVERON**
05.45.67.88.57

TOUS LES
DIMANCHES
MATIN.
Départ 8 heures 30 place
du champ de foire.



Nos plus vifs remerciements vont à **Alain PORTE** pour ses photos et à l'**Association BOËME PATRIMOINE** pour son travail de recherche et d'édition du livret **Le mariage** auquel nous avons emprunté les textes.

Assemblée Générale

Elle aura lieu le 29 novembre 2002 à 18 heures 30 à la MJC et sera suivie d'un repas-spectacle ouvert à tous à 20 heures.

Tarif : 9 € pour les adultes ; 4,50 € pour les moins de 12 ans.

Possibilité de venir seulement au spectacle gratuit à partir de 21 H
Titre du spectacle « **Barbara** » (poème de J. Prévert) joué par les « baladins de la Boëme ».

Pour tout renseignement appeler la MJC 05.45.67.84.38

Exposition Victor Hugo

Cette exposition photos intitulée « dans les pas de l'exil » a été commandée par le **CNDP** (Centre National de la Documentation Pédagogique) et le **CCDP** (Centre Départemental de la Documentation Pédagogique) et réalisée par **Alain PORTE**, à l'occasion du bicentenaire Victor Hugo



Mardi 12 NOVEMBRE

20H30



Un film magnifique

ETRE ET AVOIR

29

NOVEMBRE
18 H 30

Du 17
NOVEMBRE
au 1er
DÉCEMBRE

Atelier
peinture
sur soie



DIVERS D'AUTOMNE

SOIRÉE JEUX

Soirée Jeux organisée par les parents d'élèves et la MJC à la salle polyvalente.

Venez partager une soirée détente pour petits et grands. Il est conseillé d'apporter ses jeux pour les faire découvrir aux autres participants.

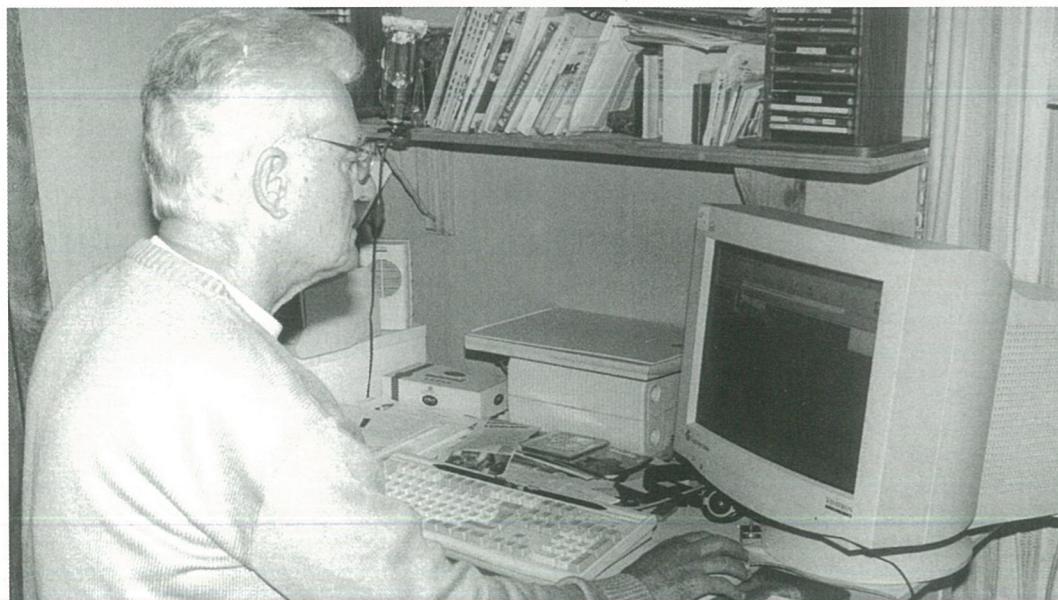
Un coin buvette sera aménagé et vous pouvez y apporter vos gâteaux.

CLUB DES AÎNÉS

Le Club des Aînés de Mouthiers organise un *voyage en Alsace* à l'occasion des « marchés de Noël »

De ce fait, le repas de fin d'année est avancé au **à 12 heures à la salle polyvalente.**

Pour tout renseignement, s'adresser à
Mme Jacqueline BROUILLET 20, chemin de la croix ronde
05.45.67.92.95.



SAMEDI
16
NOVEMBRE
20H

DU
DIMANCHE 8
AU
MERCREDI 11
DÉCEMBRE

DIMANCHE
24
NOVEMBRE

NOUVELLE
ADRESSE
INTERNET
POUR ACCÉDER
AU SITE WEB
CONSACRÉ
À
MOUTHIERS

www.mouthiers-sur-boeme.com

CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Centre de Loisirs du mercredi

-création d'un casino -construction de jeux -grand jeu

En novembre
et décembre

LE CONTRAT DE PROJET
CENTRE SOCIAL 2003-2006
bientôt signé avec
la Caisse d'Allocations
Familiales
et la Communauté de Communes
Charente-Boëme-Charraud



RANDONNER AVEC SENTIERS DE BOÈME

JOUR	ANIMATEUR	RV MOUTHIERS	Lieu de la rando	Point départ	heure	NB de km
Dim. 3 nov.	Jean LATHIÈRE 05.45.67.92.53	13 h 30	Blanzac	Église	14 h	10,5
Dim. 17 nov.	Gabriel Sourisseau et Monique 05.45.24.58.33	13 h 45	Fouquebrune	salle des fêtes	14 h	11
Dim. 1er déc.	Nicole Girardeau 05.45.67.19.61	13 h 15	Rouillac (Lignières)	Parking château de Lignières	14 h	10
Dim. 15 déc.	Dominique et Marie-Madeleine Lechat 05.45.67.93.42	13 h 30	Péreuil	Place de l'église	14 h	11,5
Dim. 29 déc.	Ledernier arrivé	13 h 30	Mouthiers	place champ de foire	13h30	?

Le mercredi tous les 15 jours l'Association Sentiers de Boëme pilote une balade sur la Commune de Mouthiers, Leur durée de deux heures environ et leur rythme cool permettent à tous de suivre y compris aux parents avec petits-enfants. Les rendez-vous : 14 heures sur le champ de foire



Sentiers
de
Boëme

Balades du
mercredi
6 et 20
NOVEMBRE
4 et 18
DÉCEMBRE

TROUVÉ
Un pull a
été trouvé
salle
polyvalente
après le dîner
de la noce
villageoise.
Le réclamer
à la mairie.

ETAT CIVIL

Naissances :

**12 septembre : Maely NORMAN
"le Grand Guillon"**

Décès :

**15 septembre : Guylène MOREAU
née DESLANDES "Le Rosier"**

**18 septembre : Albert COUSSEAU
"Les Groies"**

Sur votre agenda...

NOVEMBRE 2002

- 2 : DÎNER DANSANT DU FOOT À LA SALLE POLYVALENTE
- 9 : BRADERIE DE LA SOLIDARITÉ AU CENTRE SOCIAL
- 11 : COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918
- 16 : SOIREE JEUX POUR ENFANTS ET ADULTES À LA SALLE POLYVALENTE
- 22 : ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES FÊTES 2003

DECEMBRE 2002

- 6 - 7 : TÉLÉTHON
- 14 : ATELIERS EN FÊTE À LA MJC

PHARMACIES DE GARDE LE WEEK-END

Nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi, de 20 heures à 9 heures téléphoner au 17 pour connaître la pharmacie de garde sur Angoulême. Pour la journée du dimanche, de 9 heures à 20 heures, consulter la presse, page départementale.

~ MÉDECINS DE GARDE ~ NOVEMBRE

- 3 : DR VIGNAUD MOUTHIER 05.45.67.82.37
- 10 : DR COMUZZI ROULLET 05.45.66.42.95
- 11 : DR MISCHO LINARS 05.45.91.23.24
- 17 : DR CORBEL NERSAC 05.45.90.59.00
- 24 : DR DELAGE SAINT-MICHEL 05.45.91.42.25
- 1^{er} : DR PELLETIER LA COURONNE 05.45.67.19.39
- 8 : DR BOURRIQUEN ST MICHEL 05.45.67.86.82

Conception rédaction et mise en page : Jean REVEREAULT
Photos Alain PORTE

Impression : Composervices Angoulême RC 86 B 0280

*Le prochain
bulletin*

Il paraîtra début décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers et le courrier des lecteurs **devront être déposés à la mairie avant le 15 novembre**. Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.



CRÈCHE FAMILIALE

Les P'tits Loups

RECRUTE UNE ASSISTANTE MATERNELLE

POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS

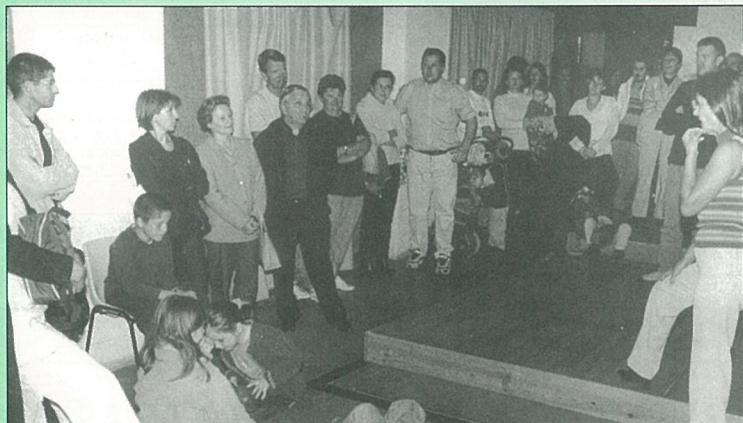
DE MOINS DE 3 ANS À DOMICILE

RENSEIGNEMENTS

Mme Anne-Marie MARTIGNAC ☎ 05 45 67 84 88



La noce villageoise se prépare ; c'est fête exprès !



Bienvenue aux nouveaux venus



Le téléthon c'est bon ; mais il faut le préparer.

(Photos Alain PORTE)